Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 1 (1962-1963)

Heft: 4

Artikel: Exposition nationale suisse Lausanne 1964

Autor: J.P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

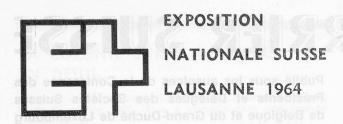
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



PRESENTER SUR LA TERRE ET SUR L'EAU LE PAYS DANS SA REALITE UNIR VINGT-CINO ETATS DANS UN EFFORT D'ENSEMBLE RAPPELER A L'HOMME SA RAISON D'ETRE DECAGER DU PRESENT LES LIGNES DE DEMAIN OUVRIR LES VOIES VERS L'EUROPE NOUVELLE ACIR EN FAVEUR D'UNE SOLIDARITE MONDIALE DONNER A LA SUISSE DE NOUVELLES RAISONS DE CROIRE ET DE CREER

Telles sont les lignes directrices dont s'inspirent les réalisateurs de cette gigantesque entreprise.

C'est du 30 avril au 25 octobre 1964 que se concentrera à Lausanne la Suisse entière. Depuis plus de 4 ans, ingénieurs et architectes aménagent le territoire de l'exposition qui se présentera en une série de plans étagés à l'image même du sol suisse.

A l'ouest de Lausanne, la vallée du Flon abrite la partie générale évoquant l'histoire de la Suisse, son présent, son avenir (éducation et enseignement, information, organisation de la cité pour la vitalité spirituelle, culturelle et économique du pays, liaisons avec le monde, exercice des libertés démocratiques).

Le lac lui-même est modifié dans la courbe de son rivage et sur le terrain dérobé aux flots s'alignent les secteurs art du vivre, communications et transports, industrie et artisanat, échanges, terre et forêt.

Chaque secteur est centré sur son propre thème et

constitue une unité architecturale.

Que de perspectives inattendues! Ici de larges zones de silence ombragées, au bord d'agréables nappes d'eau, ailleurs une fête permanente de musique et de lumières, plus loin le Palais de Beaulieu avec ses expositions et ses spectacles.

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES :

Surface totale de l'exposition : 550.000 m2 dont 150.000 m2 de constructions.

Espaces gagnés sur le lac : 220.000 m2 (moyennant 750.000 m3 de terre).

Visiteurs attendus: 11-12 millions de Suisse; 2-4 mil-

lions de l'étranger, soit au total 13-16 millions.

Palais de Beaulieu : avec théâtre de 1.900 places, cinéma, salle de congrès, expositions de peinture.

Chemin de fer : Gare spéciale à Lausanne Sévelin, à l'entrée principale de l'exposition (Nord).

Bateaux : Débarcadères spéciaux dans l'enceinte de l'exposition.

Moyens de locomotion internes :

TELECANAPE » (transportant 15.000 personnes à l'heure) entre l'entrée Nord et le centre de l'exposition.

MONORAIL entre les entrées Est et Ouest par le centre de l'exposition.

Les travaux se poursuivent activement et nous ne manquerons pas de donner ultérieurement d'autres détails d'actualité.

Renseignements aimablement mis à notre disposition par l'administration de l'« Expo 64 ».

1963 - VACANCES EN SUISSE

AVIS AUX PARENTS

La Société Philhelvétique nous prie d'insérer l'invitation suivante, émanant de la Fondation « Pro Juventute » à Zurich:

Notre Société, comme les années précédentes, se charge de prendre les inscriptions et d'organiser le

Comme d'habitude, ce sont des enfants de familles totalement dépourvues de ressources qui doivent en premier lieu bénéficier du placement de vacances. C'est à eux que sont réservées les places gratuites (de 7 à 14 ans).

Cependant, le nombre de places réservées à notre Colonie étant limité, nous ne pourrons enregistrer les demandes de placement qu'à titre provisoire, sans engagement. REPONDEZ AU PLUS TOT, C'EST VOTRE INTERET.

Pour les enfants invités, le nombre est illimité. Aussi, nous espérons qu'un bon nombre d'entre eux seront invités par des parents ou des amis et pourront bénéficier de l'organisation de notre convoi. Tous voyagent sous la garde de convoyeuses et les uns comme les autres seront conduits aussi près que possible de leur lieu de séjour.

Les formulaires dinscription pourront être demandés à M. René GUHL, Président de la Philhelvétique, 50, avenue Général Dossin de St-Georges, Bruxelles 5 (tél. 47.17.18). Le délai extrême pour les inscriptions est fixé au 5 avril 1963. Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci. Le montant des frais de voyage Bruxelles-Bâle et retour sera versé avant le départ de Bruxelles. Nous examinerons avec bienveillance toute demande de réduction de ces frais. Les enfants de parents nécessiteux bénéficieront de la gratuité.

Départ : 5 juillet.

Nous vous conseillons de répondre d'urgence à cette offre, afin de pouvoir la prendre en considération. Aucune demande ne pourra être acceptée après le délai fixé plus

Société PHILHELVETIQUE

LA SUISSE EN BREF

Adhésion au Conseil de l'Europe.

A la suite d'un vote favorable dans les deux Chambres, la Suisse a demandé de faire partie de cette institution politique composée de deux organes principaux : le Comité des ministres, représentant les gouvernements, et l'Assemblée consultative, représentant les parlements.

La délégation de notre pays comprendra six membres et s'ajoutera à celles des seize pays qui forment le « Parlement de Strasbourg ». Ce dernier n'a pas de pouvoir législatif mais est un lieu de rencontre favorable aux idées européennes.

De bonnes langues ont insinué que certains observateurs suisses avaient passé leurs meilleures heures strasbourgeoises à jouer au « yass ». Aucune précision n'est encore donnée sur le jeu que choisiront les délégués officiels pour meubler leurs loisirs.

« Henri Dunant »...

est le nom d'un nouvelle unité de la flotte du Lac Léman qui vient d'être baptisée et mise à l'eau à Ouchy le 18 février 1963. Cette cérémonie a coïncidé exactement avec le centième anniversaire de la première réunion du Comité des cing - formé du Général Dufour, d'Henri Dunant, de Gustave Moynier, des docteurs Appia et Maunoir — d'où est issu le Comité international de la Croix-Rouge.